



Débordement de construction sur ma propriété

Par **corbisier**, le **17/12/2008 à 16:40**

Mon voisin a remplacé les ouvertures de son local par des fenêtres et a installé des volets roulants et des appuis de fenêtre débordant sur ma propriété .rnCe local était autrefois un local d'entrepotage qu'il a transformé en 2 habitations !rn A-t-il le droit de vue sur ma propriété ?rn Comment faire pour lui signifier de supprimer les débordements rnet enfin , a quelle distance des fenêtres puis-je planter une haie et selon quels critères !?rnJe vous remercie et vous adresse mes respectueuses salutations !

Par **Marion2**, le **17/12/2008 à 21:09**

Bonsoir,rnVotre voisin ne peut en aucun cas installer des appuis de fenêtres débordant sur votre propriété, pas plus que des fenêtres donnant directement chez vous.rnrnPour effectuer ces travaux, votre voisin doit normalement déposer une demande en Mairie. A priori, cela n'a pas été fait, car ce genre de travaux aurait été refusé.rnJe vous conseille donc de vous renseigner auprès de votre Mairie si ce voisin a fait une demande quelconque de travaux ou de modification de façade.Tenez-nous au courant pour les démarches à suivre.rnCordialement.